

Pour bien vivre
dans mon logement

J'AGIS!

Question bruit

un peu de bon sens

- Je fais attention à ne pas gêner mes voisins, de jour comme de nuit, dans mon logement comme dans les parties communes.
- J'évite de faire trop de bruit à toute heure du jour et de la nuit, surtout entre 22 heures et 7 heures.



- En cas exceptionnel de fête ou de travaux, j'informe mes voisins de la gêne passagère.



Avez-vous aussi pensé...

À vous présenter à vos voisins ?
Si vous êtes gêné(e) par le comportement
d'un voisin, à aller à sa rencontre pour
en discuter calmement avec lui ?



Mésolia s'engage au quotidien pour améliorer votre cadre de vie. Au-delà de ce que nous pouvons faire, il revient à chaque habitant d'adopter de bonnes pratiques pour s'épanouir dans un environnement calme et serein, entre bons voisins.

Avec nos amis les bêtes

je suis vigilant

- Dans les parties communes, je tiens en laisse mon animal même s'il est le plus gentil des animaux, il peut faire peur... et je ramasse ses déjections.
- Je ne laisse pas mon animal crier ou gémir, de façon répétée, de jour comme de nuit.



- Je ne laisse pas de nourriture hors de mon logement car je risque d'appâter des rongeurs.

Espaces de vies partagés

je respecte les parties communes

- Je n'encombre pas les parties communes.



- J'accompagne toujours mon enfant (ascenseurs, escaliers, couloirs...).

- Je respecte l'utilisation de chaque espace. Tous les locaux ne peuvent accueillir de véhicules motorisés car ils ne sont pas équipés d'une ventilation.



Mes déchets

je les trie

- Je respecte les consignes de tri de ma mairie.
- J'amène mes encombrants à la déchetterie (coordonnées sur le site de la commune).



- Pour éviter tout risque lié à un incendie, je ne jette pas de produits inflammables dans le vide-ordures ni dans les containers.

- Je ne jette rien par la fenêtre.

Au volant

je veille à la sécurité de tous

- Aux abords de la résidence, je roule au pas.
- Je gare mon véhicule uniquement sur des emplacements prévus à cet effet afin notamment de ne pas gêner l'accès aux services de secours.
- Si ma voiture est une épave, j'appelle, un spécialiste pour la faire enlever.



Dans mon logement

je règle mon chauffage aux températures recommandées

- J'aère chaque jour mon logement pendant 10 minutes.
- En hiver, je ne surchauffe pas mon logement (19° est la température conseillée).
- Je ne pose aucun objet (vêtement...) sur mon radiateur, ils pourraient prendre feu.



- Par grandes chaleurs, je ferme les volets, j'aère la nuit et le matin.



Un doute, une question ?

Contactez-nous via votre espace locataire ou au 05 56 11 50 50*